



CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux élèves, en particulier les plus jeunes, la rentrée des classes se déroulera ainsi :

Classes	Dates	Horaires - Informations
Sixième	lundi 31 août	16h30 - 17h45 : accueil par le professeur titulaire et distribution des manuels scolaires Parallèlement, la Vie Scolaire vous accueillera pour répondre à vos questions concernant le transport scolaire et la cantine
	mardi 1^{er} septembre	9h : accueil par Monsieur CHAUVIN, Chef d'Établissement 9h05 : appel des élèves 9h15 : pause café pour les familles qui le souhaitent 16h50 : fin des cours Les élèves doivent venir avec un bloc-notes, un agenda et une trousse. <i>Il est possible d'accueillir en étude les élèves qui se présenteraient dès 8h ou de 17h à 18h.</i>
Cinquième Quatrième Troisième	mercredi 3 septembre	9h : accueil par Monsieur CHAUVIN, Chef d'Établissement 11h50 : fin des cours
Tous niveaux	jeudi 4 septembre	Tout au long de la journée : Photos de classes

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS

Pour les familles n'ayant pas acheté le pack de fournitures proposé par l'APEL, les listes de **fournitures scolaires** sont à consulter sur notre site (<http://st-joseph-segre.e-lyco.fr>).

Chaque élève doit obligatoirement avoir, dès la rentrée, une **tenue de sport** (survêtement, short, maillot, chaussures de sport).

Les élèves disposent de casiers (un casier pour deux). Il est donc nécessaire de prévoir un **cadenas**.

MANUELS SCOLAIRES

Ils seront remis aux élèves de cinquième, quatrième et troisième lors du premier jour de classe.
Les élèves de sixième les récupéreront le vendredi 28 août.

VÊTEMENTS

Chaque année, un nombre très important de vêtements "oubliés" au collège ne sont jamais réclamés.
Afin d'éviter toute perte ou disparition de vêtements, **il est impératif de les marquer aux NOM et Prénom de votre enfant**.

dans une enveloppe aux NOM et Prénom de l'élève

- CERTIFICAT MÉDICAL** (rose) pour le sport (cours d'E.P.S. et/ou Association sportive)

ATTENTION, ce certificat n'est à faire compléter qu'en cas d'inaptitude totale ou partielle

En cas d'inaptitude ponctuelle, le carnet de correspondance doit être complété et l'élève est tenu de se présenter en cours.

- FICHE MÉDICALE** (bleue)

- MODALITÉS FINANCIÈRES**

Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous devez joindre à cette fiche le MANDAT DE PRELÈVEMENT SEPA (orange) dûment rempli ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

- BULLETIN D'ADHÉSION APEL**

Si vous souhaitez adhérer à l'APEL, le montant de l'adhésion (et de la cotisation de soutien le cas échéant) apparaîtra sur votre facture annuelle et sera à régler avec la scolarité.

- AUTORISATION DE SORTIE**

Il est inutile de nous fournir une attestation d'assurance et/ou de CAF.

Communication

Le Collège Saint Joseph privilégie la communication par mail dès lors qu'aucune réponse de votre part n'est attendue (circulaires, informations diverses).

Nous vous demandons donc de nous signaler au plus vite tout changement d'adresse mail en cours d'année.

De même, tout changement de coordonnées en cours d'année (adresse postale, numéro de téléphone) doit nous être signalé dans les meilleurs délais.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le courant du mois de mai, vous avez reçu un mail ainsi qu'un flyer expliquant la marche à suivre pour l'inscription ou la réinscription de votre enfant aux transports scolaires.
Vous pouvez retrouver ces informations sur le site aleop.paysdelaloire.fr.

IMPORTANT : la date limite d'inscription est le **31 juillet 2020**.

TRANSPORTS SUR SEGRÉ

Le Conseil Municipal de la Ville de Segré a décidé de reconduire le transport scolaire de la ville. Les horaires risquent d'être modifiés (voir en Mairie). Ce transport fonctionne comme un bus, les enfants de Segré peuvent prendre le car régulièrement ou de temps en temps (en cas d'intempéries ou quand survient un empêchement particulier du transport familial habituel par exemple).
Contacter Marion NEEL à la Mairie - tél : 02.41.92.23.99

Des permanences de vente de cartes ont lieu en Mairie.
Tarif unique par trimestre dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

ASSURANCE

L'Établissement a souscrit un contrat groupe "Assurance Individuelle Accidents" pour les activités scolaires et extra-scolaires (accidents corporels subis) auprès du Groupe AVIVA.

Le montant de l'adhésion est inclus dans la contribution.

Attention, cette assurance n'est pas une assurance "Responsabilité Civile" mais une "Individuelle Accidents". Elle vient en complément de votre assurance personnelle. Il est cependant inutile de nous transmettre une attestation d'Assurance Responsabilité Civile.

CERTIFICAT MÉDICAL

La pratique des différents sports peut être exercée dans le cadre des cours d'Éducation Physique, de l'Association Sportive ou de rencontres éventuelles entre Établissements.

Vous trouverez joint à cette circulaire un **certificat médical UGSEL** (feuille rose) à faire compléter par votre médecin pour la rentrée prochaine, uniquement en cas d'inaptitude totale ou partielle.

Par ailleurs les élèves inscrits à la **SSS FOOTBALL** ou à l'option **BADMINTON** sont dans l'obligation de passer cette visite médicale chez le médecin de leur choix, À CONDITION QUE CELUI-CI SOIT AGRÉÉ PAR LA MÉDECINE SPORTIVE.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'inscription de votre enfant au Collège Saint Joseph implique **l'acceptation par l'élève et ses parents du Projet éducatif de l'Établissement ainsi que de ses règles de vie.**

Vous pouvez consulter le règlement intérieur sur notre site internet. Vous devrez le signer dans le carnet de correspondance dès la rentrée.

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, vous devez suivre la démarche suivante :

- Absence prévue : information écrite portée sur les billets d'absence avant le jour prévu.
- Absence imprévue : appeler Mme GIRAULT au **02.41.94.73.57** avant 9 heures ou envoyer un mail à l'adresse : cpe-stjosegre@orange.fr et confirmer par écrit sur le carnet de correspondance au retour de l'enfant.

Le retour en classe se fait après un passage à la Vie Scolaire.

TARIFS

La contribution des familles est fixée pour l'année scolaire 2020/2021 à **490 €**.

Cette contribution comprend les frais administratifs, l'assurance individuelle accident et la carte d'identité scolaire. Elle est due en totalité par tous.

Les familles qui le souhaitent ont la possibilité de verser une contribution supplémentaire **volontaire**. Elle permet d'alimenter le fonds de solidarité de l'établissement.

Une réduction est accordée aux familles qui scolarisent plusieurs enfants au Collège Saint Joseph :

- 3% pour 2 enfants
- 25% pour 3 enfants

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent bénéficier de fonds sociaux. Il convient dans ce cas de prendre rendez-vous avec M. CHAUVIN, Chef d'Établissement, afin d'étudier les modalités d'attribution.

BOURSES NATIONALES

Dans les premiers jours de septembre, toutes les familles recevront une circulaire, par l'intermédiaire de leur enfant, les informant de la possibilité de déposer une demande pour l'année scolaire 2020/2021.

RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS

COMPLÉTER ET RETOURNER OBLIGATOIREMENT LA FEUILLE "MODALITÉS FINANCIÈRES", quel que soit le mode de règlement choisi

Vous avez la possibilité de choisir entre 2 modes de règlement :

1) **Un règlement MENSUEL par prélèvement automatique** (mode de règlement privilégié par l'Établissement) : 10 prélèvements d'octobre à juillet.

Si vous optez pour ce mode de règlement (y compris pour un renouvellement), nous vous demandons de compléter et de signer le Mandat de prélèvement SEPA (feuille orange) et de fournir un relevé d'identité bancaire ou postal.

Pour les familles boursières, à réception de la notification des bourses par l'Inspection Académique, leur montant sera déduit du solde restant dû et imputé sur les prélèvements à venir.

Au versement du 3^{ème} tiers par l'Inspection Académique, si votre solde est négatif et que, le cas échéant, vous êtes à jour des règlements de cantine, nous vous rembourserons au mois de juillet.

2) à défaut, un règlement TRIMESTRIEL par chèque ou espèces en octobre, janvier et avril.

Si une famille rencontre des difficultés financières, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de trouver une solution adaptée.

RESTAURATION

Veuillez vous référer au document "*Dispositions relatives à la demi-pension*" joint en annexe.

L'Établissement sera fermé pour congés annuels du 15 JUILLET au 19 AOÛT 2020 inclus.